



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Délibération du CCAS

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LIZERE.

Nombre de membres en exercice : **12**

Convocation de la commission : **26 août 2025**

Présents :

Mesdames : CALVET, DAOUDI, DRAGANI, LUCATELLI, MONDET, RITZENTHALER, SERRES

Messieurs : LIZERE, REVERDY

Excusés :

Madame FRAGOLA

Monsieur RIONDET

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L1612-11, L2311-3 et R2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget ;

Considérant la note de synthèse ;

Considérant la maquette M57 de la décision modificative n°1 annexée à la convocation ;

Monsieur le Vice-président indique aux membres du conseil d'administration qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget primitif 2025 pour ajuster certaines lignes budgétaires au regard des réalisations de l'exercice ;

Il présente donc aux membres du conseil d'administration la proposition de décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement et à 0,00 € en investissement, soit une décision modificative totale de 0,00 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée dans le tableau ci-bas :

Dépenses de fonctionnement	Rappel BP 2025	DM n°1	Total budget
Charges à caractère général (011)	7 409,99	-50,20	7 349,99
Charges de personnel (012)	14 100,00	+50,20	14 150,20
Autres charges de gestion courante (ch 65)	29 336,73		29 336,73
Atténuation de produits (ch 014)			
Total gestion des services			
Charges financières (ch 66)			
Charges exceptionnelles (ch 67)			
Dotation aux provisions (ch 68)			

Dépenses imprévues (ch 022)			Envoyé en préfecture le 08/09/2025
Total dépenses réelles			Reçu en préfecture le 08/09/2025
Dépenses d'ordre (chap 023) dont virt section invest			Publié le 
			ID : 038-263800625-20250904-17_2025-DE
Total dépenses de fonctionnement	50 846,7 2	0,00	50 846,7 2
Recettes de fonctionnement	Rappel BP 2025	DM n°1	Total budget
Atténuation de charges (ch 013 = rembt / personnel)			
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch 70)			
Impôts et taxes (ch 73)			
Dotations et participations (ch 74)	47 730,0 0		47 730,0 0
Autres produits de gestion courante (ch 75)			
Total recettes de gestion courante			
Produits financiers (ch 76)			
Produits exceptionnels (ch 77)			
Produits reprise sur provision (ch 78)			
Total recettes réelles			
Recettes d'ordre (chap 042) dont excédent reporté (002)	3 116,72		3 116,72
Total recettes de fonctionnement	50 846,7 2	0,00	50 846,7 2

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité,
DECIDENT :

- D'approuver la décision modificative n° 1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Crolles, le 04 septembre 2025

Marc LIZERE

Vice-président du C.C.A.S.

« Pour le président et par délégation, le vice-président »